

Province de Québec  
MRC de Bonaventure  
Municipalité de Hope

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2021  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2011  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ  
DE HOPE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Hope a adopté à sa réunion du 1<sup>er</sup> février 2022 le Règlement numéro 308-2021 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Hope ;

**Que** ce Règlement a pour objet et conséquence de mettre à jour les dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

**Que** ce Règlement est en vigueur en date du 21 février 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

**Que** ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Hope.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
(sous réserve de son approbation)



Nancy Castilloux  
Directrice générale